

Conseil Communal du 25 octobre 2021

Réponse à l'interpellation de M. Benoit BOUCHAT

Objet : Des réfectoires pour les ouvriers communaux

Monsieur le Conseiller,

La réalité est un peu nuancée que la situation que vous décrivez.

Il y a en effet bien plus que 2 sites comme point de départ des ouvriers communaux.

La répartition des sites permet un bon maillage du territoire de la Ville de Liège : il y a par exemple la GEP nord, la GEP sud, la GEP centre, la Brigade de Bueren, la Brigade de la citadelle, la Brigade de Cointe, la Brigade Merlot,...).

Il faut ensuite distinguer les ouvriers qui travaillent à l'extérieur de ceux qui travaillent à l'intérieur.

Pour ceux qui travaillent à l'extérieur, la majorité quitte le vestiaire le matin avec leurs tartines. Ils mangent le plus souvent sur chantier (véhicules, bâtiment-chantier, bâtiment Ville à proximité). Ceux qui reviennent au réfectoire sur site propre à midi sont ceux qui travaillent non loin de leur secteur, et qui sont soit partis travailler à pied (par exemple les balayeurs), soit véhiculés.

La possibilité de disposer des sanitaires et des réfectoires au sein de divers locaux "Ville" existe également. C'est ce qui est recommandé par temps de grand froid.

Pour ceux qui travaillent à l'intérieur (les ouvriers des bâtiments communaux), ils disposent sur place d'endroits où ils peuvent prendre leur pause, se nettoyer les mains et manger. Ils ne reviennent rue de Namur que s'ils sont à proximité ou s'ils reviennent chercher un autre ordre de mission.

Il n'y a donc pas de multiples trajets de et vers la rue de Namur ou la rue de la Tonne.

Je terminerai en disant que tous les membres du collège et M. Le Directeur général sont particulièrement attentifs aux conditions de travail des ouvriers. Ouvriers qui ont, je le rappelle, effectué un travail remarquable ces derniers mois dans les quartiers touchés par les inondations.